

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SEANCE DU 4 AVRIL 2016</b>
---

L'an deux mille quinze, le quatre avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 24 mars 2015

**Étaient présents** : Bertrand Hauchecorne, Robert Genty, François Gabrion, Didier Courtois, Anaïs Perdereau, Caroline Ménager, Annick Villafafila, Stéphane Roy, Martine Bourdel, Nicolas Mohamed.

**Étaient absents excusés** : Yoan Béaur qui donne pouvoir à Robert Genty, Eric Couadier qui donne pouvoir à François Gabrion, Chantal Bureau qui donne pouvoir à Didier Courtois, Céline Leroy qui donne pouvoir à Anaïs Perdereau, Véronique Spir qui donne pouvoir à Stéphane Roy.

**Était absent** : /

**Secrétaire de séance** : Annick Villafafila

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité

<b>2016-010</b>	<b>COMPTE DE GESTION</b>
-----------------	--------------------------

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- Approuve le compte de gestion 2015

<b>2016-011</b>	<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>
-----------------	-----------------------------

Monsieur Didier Courtois est élu président par les membres du conseil municipal, pour présenter le compte administratif 2015. Le Maire, Bertrand HAUCHECORNE sort de la salle.

Le Président donne acte de la présentation faite au compte administratif.

Le Président constate la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et à percevoir.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- accepte à l'unanimité, le compte administratif 2015 présentant résultat de clôture : en fonctionnement de 153 330.22 €, un déficit d'investissement cumulé de 913.89 €, des restes à réaliser de 125 917.73 € et des restes à percevoir de 75 000 €.

Monsieur le Maire réintègre la salle.

<b>2016-012</b>	<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>
-----------------	----------------------------------

Monsieur Hauchecorne présente le tableau d'affectation des résultats :

DETERMINATION DES RESULTATS A AFFECTER		
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	- 913.89	c/ 001 (N-1 et N)
<b>RESTES A REALISER DEPENSES</b>	125 917.73	-50 917.73
<b>RESTES A REALISER RECETTES</b>	75 000.00	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	- 51 831.62	- 51 831.62
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	153 330.22	

002 de N-1	0.00	
soit un total de	153 330.22	

Il convient d'affecter au 1068 (IR) 51 832.00 € et au 002 (FR) 101 330.22 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats.

<b>2016 -013</b>	<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION</b>
------------------	-----------------------------------

La commission finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve cette proposition et décide, à l'unanimité, de voter les taux ci-dessous pour l'année 2016 soit :

	<b>Taux</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	14.59 %
<b>Taxe foncier bâti</b>	23.93 %
<b>Taxe foncier non bâti</b>	62.00 %

<b>2016-014</b>	<b>VOTE DES SUBVENTIONS</b>
-----------------	-----------------------------

Monsieur Hauchecorne présente l'attribution des subventions aux associations :

Association	subvention 2016	SUB EXCEPTIONNELLE
Amicale Boulistes	100.00 €	
Anciens Combattants	200.00 €	
Arts aux Prés	500.00 €	
Comité de Jumelage	200.00 €	255.00 €
Ecole de Musique	10 000.00 €	
En ce temps là à Mareau	150.00 €	
Gymnastique volontaire	400.00 €	
La Fraternelle	700.00 €	
Tennis Club de Mareau	1 000.00 €	
Mareau z'idées	200.00 €	
UNRPA-JONQUILLE	200.00 €	
USM Tir	1 500.00 €	
AADPA - UNA	50.00 €	
Banque Alimentaire	350.00 €	
les Marmousets	20.00 €	
Loiret Nature Environnement	100.00 €	
MFR touraine	20.00 €	
MFR Chaingy	20.00 €	
PEP 45	20.00 €	
Secours Populaire	20.00 €	
les félés de la deuche	50.00 €	
Moto Club cagouille	50.00 €	
Les Marmousets	20.00 €	
CERCIL	20.00 €	
Prévention Routière	20.00 €	
Cléry Son Histoire en Lumière	150.00 €	
Office du Tourisme	420.00 €	
ADMR	50.00 €	
Arche des souvenirs	392.10 €	
AFCRE	198.00 €	
	17 120.10 €	255.00 €
Total	17 375.10 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le versement des subventions suivant la répartition ci-dessus.

<b>2016 -015</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>
------------------	------------------------

Monsieur HAUCHECORNE présente le budget primitif tel que défini par la commission des finances.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- accepte le budget primitif 2016, qui s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :
  - o FONCTIONNEMENT : 1 182 002.22 euros
  - o INVESTISSEMENT : 1 383 635.30 euros (rar compris)

<b>2016-016</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL</b>
-----------------	--

Monsieur Hauchecorne informe qu'il est possible d'avoir une subvention pour le centre bourg dans le cadre du FSIL

Il présente le plan de financement de cette aide :

Dépenses ht :

Lot 1 VRD	325 000.00 €
Lot 2 Eclairage public	55 569.40 €
Lot 3 Espaces verts	61 865.10 €
Architecte	46 817.28 €
Travaux complémentaires	20 242.60 €

Recettes ht :

Fonds de soutien	76 424.16 €
DETR	127 373.61 €
Région	75 000.00 €
Réserve parlementaire	30 000.00 €
Département	94 807.00 €
Autofinancement	105 889.68 €

Total 509 494.45 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la demande de subvention dans le cadre du FSIL pour un montant de 76 424.16 € soit 25 % du montant de la dépense
- Autorise le maire à signer toutes pièces afférentes à cette demande

<b>2016-017</b>	<b>ZAC DES GARENNES</b>
-----------------	-------------------------

Monsieur Hauchecorne informe de l'avancement du dossier. Le commissaire de la République devrait se rendre sur place dans le courant du mois de mai pour juger du niveau d'indemnités à donner aux propriétaires concernés par l'expropriation. Il transmettra au juge d'expropriation ses remarques, celui-ci fixera le montant à régler. Le Maire explique que c'est la commune qui devra effectuer l'achat avec une revente immédiate au CACL Aménagement Foncier (ex Orlim). Aussi est-il nécessaire d'inscrire le montant de la vente au budget et d'ouvrir une ligne de trésorerie pour une très courte durée. Il estime qu'il est opportun de choisir le même notaire que le CACL Aménagement Foncier

Il informe également qu'il y a lieu de prendre le même notaire qu'Orlim Maître Butté Alain, Notaire à Orléans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve de faire appel à Maître Butté

## **QUESTIONS DIVERSES**

Robert Genty informe que les travaux d'enfouissement du centre bourg avancent bien.

## **PROCHAIN CONSEIL**

Lundi 23 mai 2015 à 18 h 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h